



Deux insecticides à base de sulfoxaflor interdits

L'utilisation des insecticides Closer et Transform, dont la substance active est le sulfoxaflor, est suspendue par le Conseil d'État. La polémique faisait rage depuis que l'ANSES avait autorisé en catimini ces deux insecticides, à l'automne dernier. Le sulfoxaflor qu'ils contiennent est fortement soupçonné d'être un néonicotinoïde, or la loi Biodiversité prévoit l'interdiction de cette classe de pesticides d'ici 2020. « *Sortis par la porte, les néonicotinoïdes reviennent par la fenêtre* », expliquait alors Anne Furet à Reporterre, en charge des questions environnementales à l'Unaf.

L'association Générations Futures avait déposé deux recours, le 27 octobre 2017, contre les Autorisations de mise sur le marché (AMM) délivrées par l'ANSES au Closer et au Transform. Le tribunal administratif de Nice a suspendu les deux insecticides, décision confirmée en appel par le Conseil d'État vendredi 16 février.

Reste à attendre le jugement sur le fond, dont la date n'est pas encore connue.

Source : Reporterre et Générations Futures